

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/084

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/084
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128326-CC-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/084
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128326-CC-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/084

OBJET : **Fabrication et livraison de repas** - Expérimentation d'un service partagé de fabrication et de livraison des repas avec la commune d'Ormesson-sur-Marne.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2125-1 et R. 2162-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) assure, dans le cadre d'un service partagé de restauration collective, la mission de fabrication et de livraison des repas pour les villes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes et Noisieu pour les scolaires (écoles et centres de loisirs) et pour les personnes âgées (à l'exception de la ville de Noisieu) ;

CONSIDERANT que GPSEA a été sollicité par la commune d'Ormesson-sur-Marne afin d'expérimenter la fabrication et livraison des repas pour le portage à domicile des personnes âgées ;

CONSIDERANT que de la même manière que ce qui avait été réalisé avec la ville de Noisieu en 2019, il vous est proposé de recourir à la conclusion d'un marché public afin de permettre à la commune d'Ormesson-sur-Marne d'expérimenter le service partagé de fabrication et de livraison des repas pour le portage à domicile des personnes âgées ;

CONSIDERANT qu'aussi, conformément aux dispositions des articles R.2162-1 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de conclure avec la commune d'Ormesson-sur-Marne, un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé à 3 000 € HT pour une durée allant de la notification dudit accord-cadre au 31 décembre 2021, période durant laquelle une expérimentation d'une durée approximative d'une semaine sera mise en place ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/084
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128326-CC-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

CONSIDERANT qu'à titre indicatif, près de 40 repas seront ainsi fabriqués et livrés par jour ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer le prix du marché sur la base d'un coût unitaire par repas calculé en fonction de nombre de repas livrés sur la base des coûts unitaires suivants (coût moyen 2018 du service partagé de GPSEA) :

Catégorie de convive	Coût unitaire du repas
Portage à domicile MIDI	6,80 TTC
Portage à domicile MIDI + BOISSONS	7,10 TTC
Portage à domicile MIDI + BOISSONS + COLLATIONS DU SOIR	9,05 TTC

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à conclure avec la commune d'Ormesson-sur-Marne, un marché public de prestations de services de fabrication et de livraison des repas pour le portage à domicile des personnes âgées de la commune d'Ormesson-sur-Marne, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/084
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211013-lmc128326-CC-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/084
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128326-CC-1-1

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



ACTE D'ENGAGEMENT

Cadre réservé à l'acheteur

ACCORD-CADRE N°

NOTIFIÉ LE / / 2 0 2 1

A- Objet du marché

Expérimentation d'un service partagé de fabrication et livraison des repas pour le portage à domicile des personnes âgées de la commune d'Ormesson-sur-Marne

Accord cadre à bons de commandes passé en application du Code de la Commande Publique.

B- Identification du pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage : Ville d'Ormesson sur Marne

Adresse :

10 avenue Wladimir d'Ormesson
94490 Ormesson-sur-Marne

Téléphone : 01 45 76 95 28

Signataire du marché :	Madame Le Maire d'Ormesson-sur-Marne
Personne habilitée :	Monsieur le Directeur Général des Services de la commune d'Ormesson-sur-Marne
Ordonnateur :	Madame Le Maire d'Ormesson-sur-Marne
Comptable assignataire des paiements :	Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publique
Imputation budgétaire :	

Le présent acte d'engagement comporte 4 pages

C- Contractant(s)

Signataire

Nom : CATHALA

Prénom : Laurent

Qualité : Président

- Signant pour mon propre compte
 Signant pour le compte de la société
 Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- Agissant en tant que prestataire unique
 Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après
 Solidaire Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale : GRAND PARIS SUR EST AVENIR

Adresse : Europarc

14 rue Le Corbusier

Code postal : 94046

Bureau distributeur : CRETEIL Cedex

Téléphone : 01.41.94.30.00

Fax : 01.41.94.30.42

Courriel : commande.publique@gpsea.fr

Numéro SIRET : 200 058 006 00012

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Code NAF :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché listés dans le CCP.

Je m'engage sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage, sur la base de mon offre, exprimée **en euros**, réalisée sur la base des conditions économiques **du mois de septembre 2021** (dit mois 0).

D- Prix

La commune d'Ormesson-sur-Marne a sollicité GPSEA afin d'expérimenter la fabrication et livraison des repas pour le portage à domicile des personnes âgées.

A titre indicatif, près de 40 repas seront ainsi fabriqués et livrés par jour.

Le prix du marché est fixé sur la base d'un coût unitaire par repas calculé en fonction de nombre de repas livrés sur la base des coûts unitaires suivants :

Catégorie de convive	Coût unitaire du repas
Portage à domicile MIDI	6,80
Portage à domicile MIDI + BOISSONS	7,10
Portage à domicile + BOISSONS + COLLATIONS DU SOIR	9,05

E- Durée du marché

Ce marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commandes avec un maximum fixé à 3000 € HT pour une durée allant de la notification au 31 décembre 2021, période durant laquelle une expérimentation d'une durée approximative d'une semaine sera mise en place.

F- Paiement

G1- Désignation du (des) compte(s) à créditer

Titulaire	IBAN
TRESORERIE CRETEIL	FR05 3000 1009 07C9 4800 0000 021

G2- Avance

Sans objet

G- Signature du titulaire

A Créteil, le

Le Président de Grand Paris Sud Est Avenir,

Laurent CATHALA

H- Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre présentée est acceptée avec son unique proposition

A Ormesson-sur-Marne, le

Le Maire,

Marie-Christine SEGUI

Habilité par délibération du conseil municipal n° du

I- Notification

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le par le titulaire, ou exemplaire remis sur place, *ou coller l'avis de réception postal.*